



Groupement Hospitalier de Territoire

GH Fondation Vallée - Paul Guiraud

EPS Erasme

IFSI : suivre la formation

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers, ou **IFSI**, du **groupe hospitalier Fondation Vallée - Paul Guiraud**, forme chaque année **100 nouveaux étudiants** au métier d'infirmier, en partenariat avec l'Université Paris Saclay.

Comment s'inscrire ?

Après le bac

Cette formation est ouverte, sans concours, aux **bacheliers**, à hauteur de **70 places**.

Les lycéens qui préparent le baccalauréat ou les étudiants récemment diplômés sont invités à s'inscrire via la plateforme [Parcoursup](#), en respectant le calendrier défini.

En formation professionnelle continue

Les **30 places** restantes sont réservées aux **candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC)**.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.

Les candidats qui souhaitent suivre les enseignements de l'IFSI, dans ce cadre, doivent constituer un dossier et passer une épreuve de sélection. Celle-ci comprend un entretien oral et d'une épreuve écrite.

Les candidats, qui relèvent de la formation professionnelle, doivent justifier de trois années d'expérience professionnelle, selon le code du travail article L.6311-1, et comptabiliser trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France, au moment de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Calendrier Parcoursup

Télécharger le calendrier [Parcoursup 2025-2026](#).

Octobre 2025 > janvier 2026 : Je m'informe et découvre les formations

- **Mercredi 17 décembre 2025** : ouverture de la carte des formations 2026 sur parcoursup.gouv.fr

19 janvier > 12 mars > 1er avril 2026 : Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

- **Du lundi 19 Janvier au jeudi 12 mars 2026** : inscrivez-vous sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.
Formulez vos vœux : jusqu'à 10 vœux sans obligation de les classer par ordre de préférence.
Pour certaines formations vous pouvez également faire des sous-vœux.
Il est également possible d'ajouter 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.
- **Jeudi 12 mars 2026** : dernier jour pour formuler vos vœux
- **Mercredi 1^{er} avril 2026** : dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

Mardi 2 juin > samedi 11 juillet 2026 : Je reçois les réponses des formations et je décide

- **Mardi 2 juin 2026** : début de la phase d'admission principale
C'est le moment de faire vos choix :
 - Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées.
 - Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.
 - Entre le vendredi 5 juin et le lundi 8 juin 2026 inclus : classez vos vœux en attente.
- **Jeudi 11 juin 2026** : Début de la phase complémentaire : vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer
- **Samedi 11 juillet 2026** : Fin de la phase principale
- **Jeudi 10 septembre 2026** : Fin de la phase complémentaire

Epreuves de sélection (FCP)

La sélection concerne les candidats qui relèvent de la formation professionnelle continue (souhait d'évolution, reconversion).

Elle comprend 2 épreuves, notées sur 20 points :

- Un entretien de 20 minutes sur le parcours professionnel du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier son expérience, son projet professionnel et ses motivations. Les pièces demandées sont les suivantes : copie de la pièce d'identité, le(s) diplôme(s) détenu(s), l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues, un curriculum vitae, une

lettre de motivation.

- Une épreuve écrite d'une heure avec une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (30 mn) et une sous-épreuve de calculs simples (30 mn). La 1^{re} sous-épreuve doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves (entretien ou épreuve écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 points sur 40.

Documents

- [Calendrier Parcoursup 2025/2026](#) (32.57 Ko)
- [Dossier de sélection candidats FPC - Rentrée 2026](#) (311.96 Ko)
- [Candidats FPC - Modalités d'entrée en formation 2026](#) (153.39 Ko)